N°4529
Entrée le 31.07.2026
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la défense

Réponse de la Ministre de la Défense à la question parlementaire N° 4529 du 23 juillet 2026 de l'honorable députée Sam Tanson.

1) Madame la Ministre peut-elle préciser pour quelles raisons elle avait annoncé ne pas participer à la réunion de la commission de contrôle prévue le 21 juillet 2026 ? Comment entend-elle garantir, à l'avenir, une participation adéquate du ministère aux travaux de cette instance ainsi que le suivi effectif de l'accord relatif au temps de travail et de repos dans l'Armée ?

L'accord relatif au temps de travail et de repos dans l'Armée a été négocié par mon prédécesseur, François Bausch, et signé le 19 juillet 2019[1]. Au cours des sept dernières années, la commission de contrôle s'est réunie une seule fois, à la demande du SPAL. Cette réunion a pris place sans présence ministérielle le 11 mars 2021. La commission de contrôle est une instance à caractère technique, non pas politique. L'article 11 de l'accord détermine la composition de la commission de contrôle : *« L'exécution du présent accord fait l'objet d'un contrôle par une commission composée d'**un représentant** :*
1. du Ministère de la Fonction publique ;
2. de la Direction de la Défense
3. de l'Armée ;
4. de la CGFP ;
5. du SPAL ;
6. de l'APOL. »

La veille de la réunion du 21 juillet 2026, j'ai été tenue informée par mes services sur les grandes lignes des résultats qui étaient en train d'être finalisés en vue de leur présentation le lendemain aux membres de la commission de contrôle. Les questions liées au régime de travail et au fonctionnement de l'Armée font l'objet d'un suivi régulier entre les services de la Direction de la Défense et l'Armée.

2) Les informations demandées par le SPAL le 12 février 2026 ont-elles entre-temps été transmises ? Dans la négative, pour quelles raisons et dans quel délai seront-elles communiquées ? Une nouvelle réunion de la commission de contrôle est-elle prévue ?

L'accord négocié par mon prédécesseur indique laconiquement que *« Les membres de la commission reçoivent communication de tous les documents et informations nécessaires pour l'exercice de leur mission de contrôle »* sans fournir d'indications précises concernant les modalités de la communication des documents et informations.

Je tiens à souligner que la collecte et le traitement des données (qui comportent des données personnelles) en question est un travail fastidieux qui, en l'occurrence, n'a pu être finalisé que très tardivement la veille de la réunion, de sorte qu'une diffusion des informations à ce stade semblait peu utile alors qu'elles devaient être distribuées et présentées le lendemain et qu'elles auraient fait l'objet d'un compte rendu soumis à l'approbation de l'ensemble des participant.e.s.

[1] https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2019/07-juillet/Accord-relatif-au-temps-de-travail.pdf

Les informations ont entretemps été transmises à l'ensemble des représentant.e.s en vue de la prochaine réunion, dont la date est en train d'être fixée après les congés estivaux.

3) Comment Madame la Ministre répond-elle aux critiques du SPAL selon lesquelles les délais de réponse à ses courriers et demandes d'entrevue se seraient allongés et le syndicat ne serait plus consulté que de manière formelle ? Quelles mesures entend-elle prendre pour assurer un dialogue social régulier et constructif au sein de l'Armée ?

Mes services s'efforcent de répondre à tous les courriers du SPAL avec soin. Il est inexact d'affirmer que les délais de réponse se seraient allongés alors qu'ils sont fonction de la complexité du sujet abordé.

Toutes les associations professionnelles, dont le SPAL, sont consultées au préalable pour tout texte législatif ou réglementaire les concernant avant leur mise en procédure.

Au cours des deux dernières années, il y a eu plus d'une douzaine de réunions avec participation du SPAL, dont deux auxquelles j'ai participé. Je rencontrerai le SPAL à nouveau 23 septembre prochain. Le dialogue social est bien vivant.

Luxembourg, le 31 juillet 2026.

La Ministre de la Défense

(s.) Yuriko Backes